



Évaluation de l'Exercice de réaffectation des fonds Réponse de la direction du CRSNG

Introduction

Le CRSNG accepte la recommandation formulée à l'issue de l'évaluation consistant à mettre un terme à l'Exercice de réaffectation des fonds. En outre, il est également décidé qu'à l'avenir, la réaffectation des fonds ou les mécanismes d'affectation des fonds s'appuieront sur la dynamique de la population des comités de sélection des subventions (la dynamique des disciplines) ainsi que sur le coût de la recherche. Ces mesures sont jugées pertinentes au regard du Programme de subventions à la découverte, qui est dicté par la demande et vise à appuyer les programmes continus de recherche et à promouvoir une base de recherche diversifiée. L'objet du présent document est de donner des renseignements sur la façon dont ces facteurs seront pris en considération au moment du processus d'affectation budgétaire des comités de sélection des subventions.

Au cours des quatre dernières années, le CRSNG a injecté plus de 60 millions de dollars dans le budget du Programme de subventions à la découverte, de façon à donner aux candidats présentant une première demande les fonds dont ils ont besoin pour mettre sur pied ou lancer leurs programmes de recherche au Canada. Ce financement supplémentaire a été déterminant, car il a permis d'éviter de pénaliser les candidats qui présentaient une demande de renouvellement au profit des candidats qui présentaient une première demande. L'affectation de ce financement supplémentaire s'est faite parallèlement à la mise en œuvre des résultats de l'Exercice de réaffectation des fonds de 2002. Par conséquent, le CRSNG disposait de deux mécanismes d'affectation différents, le premier qui visait à répondre aux divers besoins et priorités déterminés par les membres des CSS (l'Exercice de réaffectation des fonds¹) et le second qui consistait à affecter les fonds selon le nombre de candidats présentant une première demande (la formule de répartition des fonds pour les candidats présentant une première demande). Le CRSNG fusionnera l'Exercice de réaffectation des fonds et la formule de répartition des fonds pour les candidats présentant une première demande de manière à former un seul mécanisme d'affectation des fonds des CSS.

Dynamique de la population des CSS (dynamique des disciplines)

On définit la dynamique des disciplines, de façon générale, comme étant la variation du nombre de personnes présentant une demande et obtenant une subvention par l'entremise du Programme de subventions à la découverte, au fil du temps. Toutefois, on pourrait définir la dynamique des disciplines à partir d'autres critères, notamment la variation du nombre d'étudiants inscrits (le bassin de PHQ), le taux de diplomation et la demande de personnel dûment formé dans certaines disciplines, au fil du temps. Quels que soient les

¹ Certaines des initiatives financées dans le cadre de l'Exercice de réaffectation des fonds reposaient en fait sur des fonds réservés aux candidats présentant une première demande.



indicateurs utilisés par le CRSNG pour traduire en chiffres la dynamique des disciplines, il est essentiel de disposer de données pertinentes, facilement accessibles et assez simples à analyser. Le CRSNG considère que le moyen le plus simple et le plus pertinent pour évaluer la dynamique des disciplines consiste à s'appuyer sur le nombre de candidats présentant une première demande au Programme de subventions à la découverte, ainsi que sur le nombre de titulaires de subventions qui quittent le système (p. ex., départs à la retraite). Cette méthode facilite en outre le regroupement du mécanisme de réaffectation des fonds et du processus d'affectation des fonds pour les candidats présentant une première demande. Étant donné que les membres des CSS sont souvent des chercheurs œuvrant dans différents domaines, la dynamique de la population des CSS serait une façon plus appropriée de désigner ce processus. C'est la terminologie qu'on utilisera à l'avenir pour décrire cet aspect du processus d'affectation des fonds.

Coût de la recherche

Le coût de la recherche est le second facteur qui servira de base à la réaffectation ou à l'affectation de fonds. En ce qui concerne l'affectation de fonds aux candidats présentant une première demande au Programme de subventions à la découverte, le CRSNG a proposé récemment l'application d'une méthode fondée sur le coût, associée à la demande se rapportant à chacun des Comités de sélection des subventions. Cette méthode serait utilisée pour déterminer un facteur de coût pour chaque CSS. Le facteur serait multiplié par le nombre de candidats présentant une première demande de chaque CSS, et le résultat serait utilisé pour répartir proportionnellement les fonds entre les CSS. Il convient de mentionner que le calcul de ce facteur de coût prend en compte plusieurs éléments, dont le bassin de personnel hautement qualifié existant grâce à l'appui aux étudiants et l'intégration de données sur le nombre d'inscriptions, de même que les dépenses liées à l'appareillage, aux matériaux, aux déplacements sur le terrain et aux autres frais de déplacement. Ce type de méthode suppose un taux de réussite égal chez les candidats présentant une première demande des différents CSS, mais des subventions moyennes différentes en fonction de l'analyse du coût.

Montants à réaffecter

Sous son ancienne forme, l'Exercice de réaffectation des fonds s'appuyait sur l'hypothèse que jusqu'à 10 p. 100 du budget des subventions à la découverte devait être réaffecté tous les quatre ans. Le Conseil considérait que cette proportion était raisonnable pour permettre au CRSNG de s'attaquer à certaines priorités tout en continuant d'appuyer une base de recherche diversifiée. Si le CRSNG continuait à réaffecter la même proportion de fonds, il réaffecterait entre 2 et 2,5 p. 100 du budget des subventions à la découverte chaque année. Pour l'exercice 2006-2007, cela représenterait environ 8 millions de dollars. Toutefois, on sait déjà que le montant requis pour financer annuellement les candidats présentant une première demande est établi à 15 millions de dollars. Par conséquent, toute réaffectation des fonds à hauteur de 10 p. 100, comme c'était le cas auparavant, serait insuffisante pour répondre aux besoins des candidats



présentant une première demande, en particulier si leur nombre demeure le même qu'au cours des dernières années.

La formule de répartition des fonds pour les candidats présentant une première demande au cours des quatre dernières années représentait un exercice de réaffectation de sommes positives dans le Programme de subventions à la découverte. Par conséquent, si l'on dispose de fonds supplémentaires, il n'est plus nécessaire de mener un exercice de réaffectation des fonds parallèlement au processus d'affectation de fonds aux candidats présentant une première demande (étant donné que les deux exercices procèdent selon les mêmes critères). Si, par exemple, le montant des fonds nouveaux est supérieur au montant requis pour les candidats présentant une première demande, le solde pourrait alors être réparti entre les CSS selon la même méthode.

Les années où il n'y a pas de fonds nouveaux pour les candidats présentant une première demande, le mécanisme d'affectation des fonds deviendrait un exercice de réaffectation des fonds. Le critère de départ pourrait être que le montant à réaffecter soit proportionnel au montant requis pour les nouveaux candidats. Le nouveau mécanisme d'affectation des fonds sera par conséquent souple et pourra être adapté aux différents scénarios budgétaires.

Établissement des priorités

L'Évaluation de l'Exercice de réaffectation des fonds recommandait que la planification stratégique et l'établissement des priorités soient pris en charge au niveau de l'organisme plutôt que par l'entremise du Programme de subventions à la découverte. Cette recommandation a été acceptée. Parmi les exemples récents de décisions stratégiques du CRSNG en matière de recherche fondamentale, mentionnons le financement d'initiatives liées à l'Année polaire internationale par l'entremise du Programme d'occasions spéciales de recherche, de même que l'approbation de l'établissement d'une Plateforme d'innovation en informatique quantique du CRSNG. En outre, l'organisme a également approuvé et annoncé de nouveaux thèmes de recherche stratégique qui guideront le Programme de subventions de projets stratégiques au cours des cinq prochaines années. Ces décisions prises à un échelon plus élevé sont jugées plus efficaces que les initiatives financées à l'issue des exercices de réaffectation des fonds précédents, dont l'incidence était limitée. Le CRSNG élaborera un mécanisme cohérent pour l'établissement des priorités qui pourrait comprendre, entre autres, l'appui à des initiatives stratégiques en recherche fondamentale.

Évolution de la recherche relevant de la compétence des comités de sélection des subventions

L'ancien Exercice de réaffectation des fonds reposait notamment sur l'élaboration de documents et de mémoires exposant la vision et les nouvelles tendances dans le ou les domaines du ressort de chaque Comité de sélection des subventions. Comme ces énoncés de perspectives ne seront plus nécessaires, il serait utile de recueillir certaines de ces



données par d'autres moyens. Les présidents des CSS établissent un rapport annuel, qui constitue le compte rendu officiel du CSS à l'issue de chaque concours. Le rapport est distribué aux membres du personnel du CRSNG, aux comités permanents et, parfois, à des groupes du milieu de la recherche. Il constitue l'une des sources de discussion concernant les politiques du Comité des subventions et des bourses et constitue également un document d'archives décrivant le contexte du concours en question. Ces rapports renferment souvent des renseignements sur la façon dont la recherche évolue au sein du ou des domaines du ressort du CSS. Le CRSNG travaillera de concert avec les CSS pour mettre davantage l'accent sur cet aspect.

Le CRSNG tient également compte de l'évolution de la recherche et des nouvelles tendances au moment de nommer les membres des CSS. Les administrateurs de programme du CRSNG effectuent une analyse détaillée des domaines visés annuellement par les CSS et ils sont bien placés pour relever tout changement à cet égard. Il faut que le CRSNG documente davantage ce processus, ce qui pourrait l'aider à informer les divers publics cibles sur l'orientation de certaines disciplines au fil du temps. En outre, cela pourrait faciliter l'élaboration de documents de relations publiques afin de promouvoir la valeur de la recherche dans l'économie du savoir du Canada. Le CRSNG réfléchira en outre sur la façon de recueillir et d'utiliser ce type de renseignements de manière plus efficace.